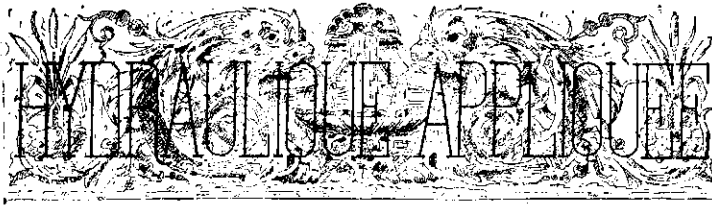


LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



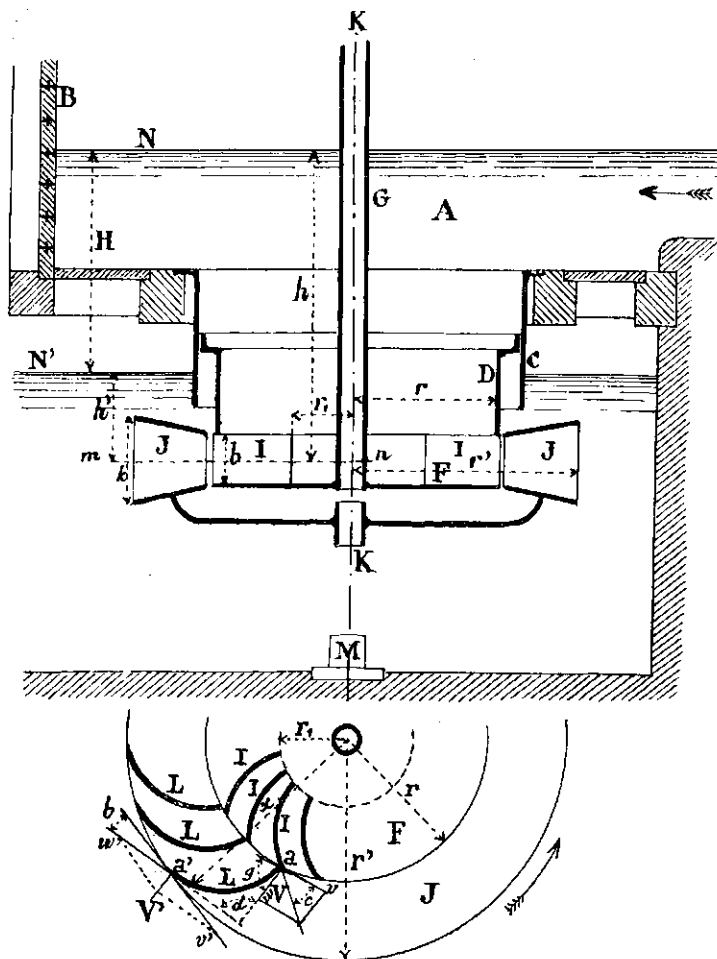
LES RÉCEPTEURS HYDRAULIQUES

— SUITE —

Les relations que nous avons établies précédemment¹ sont des relations générales qui s'appliquent à toutes les turbines centrifuges, soit à libre déviation, soit à réaction.

Mais les propriétés spéciales à chacun de ces modes différents de fonctionnement des récepteurs ont pour effet d'introduire dans les formules générales des modifications importantes qu'il convient d'étudier actuellement.

Nous utiliserons d'abord la relation $w' = v'$ que nous avons admise et qui, introduite dans les formules précédentes, permettra de les simplifier dans une certaine mesure.



On peut remarquer tout d'abord que la relation fondamentale est celle qui donne la vitesse V du liquide à la sortie de la couronne directrice. Cette vitesse dépend en effet de la hauteur de la chute dont on dispose et c'est elle qui est l'élément principal de l'énergie

recueillie et rendue par la turbine. Cette formule est, comme nous l'avons vu :

$$\frac{V^2}{2g} = \frac{p_a}{d} + h - \frac{p_o}{d}$$

Or tout est connu dans le second membre de cette relation, sauf la contre-pression p_o qui s'exerce de l'extérieur vers l'intérieur, au point a de l'aube directrice.

Il y a donc lieu de rechercher la valeur de $\frac{p_o}{d}$ et cette valeur présente un intérêt tout particulier, en ce qu'elle caractérise précisément la condition du fonctionnement à libre déviation ou à réaction.

A cet effet, nous remarquerons que dans la formule ci-dessous h peut être remplacé par :

$$h = H + h'$$

Nous nous servirons également de la relation en w'^2 qui donne la vitesse relative en a' et qui devient, par la simplification résultant de la condition $w' = v'$:

$$0 = w'^2 - v'^2 + 2g \left(\frac{p_o - p_a}{d} - h' \right)$$

Ajoutons membre en membre cette relation à la précédente, après avoir mis cette dernière sous la forme identique :

$$V^2 = 2g \left(\frac{p_a - p_o}{d} + h \right)$$

Nous obtiendrons alors, en remarquant que :

$$h - h' = H,$$

la relation :

$$V^2 = w'^2 - v'^2 + 2gH.$$

Remplaçons w'^2 par sa valeur donnée par la relation tirée du triangle des vitesses en a , il viendra :

$$V = \frac{gH}{v} \times \sqrt{1 + i^2}$$

Or, on a :

$$w' = v' = v \times \frac{r}{r'}$$

d'où :

$$v = w' \times \frac{r'}{r}$$

Substituant cette valeur dans l'expression de V , il vient :

$$V = \frac{gH}{w'} \times \frac{r'}{r} \times \sqrt{1 + i^2}$$

Nous remarquons alors que V serait exprimée exclusivement en fonction des dimensions principales de la turbine, si la vitesse relative w' dans l'aube mobile, pouvait être exprimée elle-même en fonction de ces dimensions. Or la relation désirée nous sera donnée par la considération du débit de la turbine.

Il suffit pour cela d'écrire que le volume qui s'écoule en une seconde par les orifices de la couronne directrice est égal à celui qui passe, pendant le même temps, par les orifices de la couronne mobile.

Pour calculer le débit à la sortie des aubes de la couronne fixe, il faut considérer la section droite de la lame liquide dont les filets sont parallèles à la direction V . Nous admettons, comme on le fait avec une approximation suffisante dans la pratique, que la tangente en a , par exemple, se confond avec l'arc de longueur l' embrassé par deux aubes consécutives.

¹ Voir la *Construction lyonnaise* du 16 janvier 1902.

La dimension horizontale de la section droite de la lame liquide formera en α , avec la tangente v , un angle complémentaire de celui que font entre elles les vitesses v et V , de telle sorte qu'en désignant toujours par i l'inclinaison correspondante à ce dernier angle, on aura :

$$l = l' \times \frac{i}{\sqrt{1+i^2}}$$

La somme des dimensions horizontales des sections de sortie est égale à l'expression ci-dessus multipliée par le nombre des aubages, mais il faut tenir compte de l'épaisseur des aubes. Si, par exemple, cette épaisseur représente la quinzième partie de la circonférence, le débouché horizontal disponible ne sera plus que 0,85 de l . Il faut donc multiplier le résultat précédent par un coefficient K tel que 0,85 qui sera toujours plus petit que l'unité.

La somme de toutes les longueurs l' est égale à $2\pi r$ et le débouché horizontal disponible sera, par suite :

$$K \times L = 2\pi r \times \frac{i}{\sqrt{1+i^2}} \times K$$

La dimension verticale des orifices étant égale à b , la section totale d'écoulement par les orifices de la couronne directrice sera :

$$S = 2\pi r \times b \times \frac{i}{\sqrt{1+i^2}} \times K$$

et le débit par seconde :

$$Q' = 2\pi r \times b \times V \times \frac{i}{\sqrt{1+i^2}} \times K$$

puisque cette eau s'écoule des orifices en question avec la vitesse V .

Mais cette formule donnerait encore un débit supérieur au débit réel, car elle ne tient pas compte de la contraction qui se produit dans ces canaux d'écoulement. Il faudra donc multiplier encore ce résultat par un coefficient de contraction m qui varie de 0,85 à 1 suivant la nature et l'état des aubages. On aura finalement :

$$Q' = 2\pi r \times b \times V \times \frac{i}{\sqrt{1+i^2}} \times K \times m$$

Le débit des orifices de sortie de la couronne mobile se calculera de même et l'on obtiendra sa valeur en remplaçant dans la formule ci-dessus v par w' , car w' est la vitesse avec laquelle la lame traverse la section normale à l'intérieur de l'aubage. En outre, l'inclinaison i devra être remplacée par l'inclinaison i_1 de la vitesse w' sur la vitesse d'entraînement, v' ; et la hauteur b par la hauteur b' .

On aura donc :

$$Q'' = 2\pi r' \times b' \times w' \times \frac{i_1}{\sqrt{1+i_1^2}} \times K \times m$$

en supposant, pour plus de simplification, que les coefficients K et m sont les mêmes dans les deux cas.

On pourra donc écrire en supprimant les facteurs communs :

$$r \times b \times V \times \frac{i}{\sqrt{1+i^2}} = r' \times b' \times w' \times \frac{i_1}{\sqrt{1+i_1^2}}$$

D'où :

$$\frac{V}{w'} = \frac{r' \times b'}{r \times b} \times \frac{i_1}{i} \times \frac{\sqrt{1+i^2}}{\sqrt{1+i_1^2}}$$

D'autre part, si nous multiplions par V les deux membres de la relation que nous voulons transformer, celle-ci deviendra :

$$V^2 = \frac{V}{w'} \times gH \times \frac{r'}{r} \times \sqrt{1+i^2}$$

Il ne reste plus qu'à remplacer ici, $\frac{V}{w'}$ par la valeur ci-dessus, pour obtenir le résultat cherché, soit :

$$V^2 = gH \times \frac{v'^2}{v^2} \times \frac{b'}{b} \times \frac{i}{i_1} \times \frac{(1+i^2)}{\sqrt{1+i_1^2}}$$

Les calculs qui précèdent nous donnent tous les éléments nécessaires pour obtenir la valeur de la contre-pression p_o en fonction des dimensions de la turbine. Nous tirons en effet de la relation fondamentale :

$$\frac{p_o}{d} = \frac{p_a}{d} + h - \frac{V^2}{2g} = \frac{p_a}{d} + H + h' - \frac{V^2}{2g}$$

puisque nous avons noté la relation $h = H + h'$.

Remplaçons dans cette relation V^2 par la valeur trouvée ci-dessus, il viendra :

$$\frac{p_o}{d} = \frac{p_a}{d} + h' + H \times \left(1 - \frac{b'}{b} \times \frac{v'^2}{r^2} \times \frac{i_1}{i} \times \frac{\sqrt{1+i^2}}{2\sqrt{1+i_1^2}} \right)$$

On voit que la pression hydrostatique $\frac{p_o}{d}$ est égale à la pression

extérieure $\frac{p_1}{d} = \left(\frac{p_a}{d} + h' \right)$ augmentée d'une troisième quantité qui, en réalité, s'ajoute ou se retranche suivant que le terme négatif de la parenthèse est plus petit ou plus grand que 1; si ce même terme est égal à 1, la parenthèse devient nulle et la troisième quantité disparaît; on aura donc à considérer les trois cas suivants résultant des trois hypothèses précédentes :

$$\frac{p_o}{d} > \frac{p_a}{d} + h';$$

$$\frac{p_o}{d} < \frac{p_a}{d} + h';$$

$$\frac{p_o}{d} = \frac{p_a}{d} + h'$$

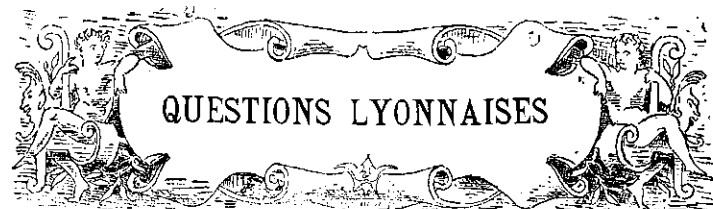
Dans le premier cas, la pression extérieure en a étant supérieure à la pression extérieure, l'eau s'échappera par le jeu qui existe pratiquement entre les deux couronnes; le phénomène inverse se produira dans le second cas, ce sera alors l'eau du bief d'aval qui entrera dans la couronne mobile par le jeu précité.

Il résultera de ces circonstances une perte de travail dans les deux cas.

Si au contraire l'égalité entre la pression extérieure et la pression intérieure est réalisée, aucune perte de ce genre ne se produira. Nous verrons d'autre part que c'est là la condition essentielle du fonctionnement à libre déviation.

(A suivre.)

DYNAMIDOR.



LA FUTURE GARE CENTRALE

Dans nos précédents articles, nous avons signalé à nos lecteurs, à propos du projet de déplacement des voies ferrées de la rive gauche, projet entraînant la reconstruction de la gare des Brotteaux, que la Compagnie P.-L.-M. semblait prendre des dispositions en vue de l'installation éventuelle de cette gare en station centrale.

Cette solution, si elle était adoptée, serait grosse de conséquences et elle amènerait fatalement une perturbation considérable à la vie économique lyonnaise; certaines parties de la ville perdraient, en effet, de leur importance, et le petit commerce local serait amené à se déplacer pour suivre le mouvement d'expansion vers l'est, ou à faire faillite sur place au milieu des quartiers qui seraient désertés de plus en plus.

Certes, il faut bien s'attendre à subir tôt ou tard la loi inexorable qui tend à déplacer le centre d'attraction de notre cité et, l'aug-

mentation de population n'étant plus assez élevée pour amener en compensation, aux quartiers que le négoce et l'industrie abandonneront, une clientèle d'habitants paisibles que leurs occupations n'appelleront pas dans la fournaise des affaires, il faudra se résoudre à voir l'avenir s'assombrir pour certains intéressés ; mais il serait regrettable, cependant, que les circonstances précipitassent trop vite le mouvement qui s'accroît.

La partie au sud de Bellecour perdrait toute animation le jour où la gare des Brotteaux remplacerait celle de Perrache comme station principale, et l'on peut dire que ce serait la ruine pour tous ceux qui ont des intérêts vitaux dans cette portion de la ville, car l'affectation éventuelle de cette dernière gare en tête de ligne de banlieue, ou pour les directions de Saint-Etienne et de Nîmes, serait insuffisante à lui maintenir un courant suffisant de voyageurs.

Il est évident qu'il faudrait se résigner à cette éventualité, si la situation des Brotteaux répondait complètement aux besoins généraux de la population lyonnaise, mais comme cet emplacement est très critiquable, on peut se demander s'il ne serait pas préférable d'aborder carrément aujourd'hui cette question de gare centrale pour rechercher une solution satisfaisante à tous les points de vue.

Si les grands express de Paris à la Méditerranée doivent emprunter la nouvelle voie de Collonges-Saint-Clair pour rejoindre ensuite directement la ligne de Marseille, en passant par la future gare des Brotteaux, sans se diriger à Perrache, ce sera évidemment une commodité relative pour la Compagnie de chemin de fer P.-L.-M. et une économie de temps dans la durée du parcours ; mais, par contre, ce nouvel itinéraire empêcherait toute correspondance avec les autres lignes secondaires qui aboutissent à Lyon.

Les voyageurs venant des directions de Saint-Etienne, Grenoble et Roanne seront, en effet, dans l'impossibilité absolue de prendre à leur gare d'arrivée les trains rapides en destination de Paris ou du Midi, si le point terminus de ces lignes reste à Perrache, et ils devront se rendre aux Brotteaux, soit par des trains de ceinture, soit en traversant la ville pour prendre leur correspondance. Réciproquement, les voyageurs venant de la capitale ou du Sud par les trains à grande vitesse ne pourront poursuivre commodément leur route s'ils doivent emprunter les lignes secondaires en question.

Pour éviter toutes ces difficultés, le passage des trains express Nord-Sud, par la gare des Brotteaux, conduirait donc forcément l'administration à choisir cette station ou tout autre point de la rive gauche comme terminus ou départ initial de toutes les directions secondaires ayant Lyon pour tête de ligne.

Mais alors, que deviendrait, dans ce cas, notre antique gare de Perrache ?

Elle ne desservirait plus que les trains se dirigeant vers Saint-Etienne-Clermont ou la rive droite du Rhône et perdrait ainsi toute importance réelle. Sa raison d'être serait même problématique, et l'on pourrait la supprimer ou laisser simplement subsister une petite gare sans grand inconvénient.

D'ailleurs, le rebroussement que les trains doivent effectuer par une manœuvre sur le pont de la Saône devrait disparaître ; on ne peut le faire actuellement, car l'espace restreint dont on dispose dans la gare principale actuelle ne le permet pas ; mais si Perrache devenait une station secondaire dont il serait alors possible de réduire beaucoup les aménagements, il faudrait réaliser en même temps la suppression de cette manœuvre par une nouvelle voie courbe allant par un viaduc du pont du Rhône à la ligne de Saint-Etienne. En revanche, on pourrait supprimer la jonction directe entre les deux ponts, et, du même coup, les étroites voûtes et énormes talus qui séparent Lyon du quartier Sainte-Blandine auraient vécu.

Telle seraient les conséquences inévitables de l'installation aux Brotteaux de la gare principale.

On voit que la perspective n'est guère encourageante pour les habitants de Perrache et même de Bellecour.

Cependant, nous croyons que, si la question du choix d'un emplacement rationnel pour une future gare centrale était mise à l'étude, il serait possible de trouver une solution qui, tout en tenant compte des nécessités imposées par l'extension croissante des quartiers de la rive gauche, permettrait de ne pas vouer aussi complètement à l'abandon notre malheureuse presqu'île.

L'installation de cette station principale entre la gare actuelle à marchandises de la Mouche, qui pourrait être désaffectée en partie par suite de l'agrandissement de la gare de la Part-Dieu, et le quai du Rhône répondrait aussi bien aux desiderata, sinon mieux que l'emplacement des Brotteaux, et cela aurait en outre le grand avantage de desservir suffisamment les quartiers Perrache et le centre de la ville qui ne perdraient pas tant de leur importance.

La gare de Perrache devrait toujours être réduite comme nous l'indiquons plus haut et elle servirait simplement de gare de passage pour les directions de Nîmes et de Saint-Etienne. On pourrait, d'ailleurs, la reporter plus utilement près de l'église Sainte-Blandine et on y accéderait par une courbe en viaduc à construire ; elle serait ainsi moins rapprochée de la Mouche et cette solution permettrait de mieux desservir ce quartier en faisant disparaître totalement les barrières formées par l'immense talus actuel de l'ancienne gare.

Nous ne donnons pas cette idée comme sûrement réalisable, mais il nous semble qu'elle mérite au moins d'être prise en considération.

SINED.

SYNDICAT DES ARCHITECTES DU RHONE

BANQUET ANNUEL

Le Syndicat des Architectes du Rhône, dont nous avons signalé à mainte reprise l'activité à l'occasion de diverses questions locales touchant les intérêts professionnels, réunissait ses adhérents et ses invités en un banquet amical le samedi 8 courant, à l'hôtel de l'Europe. Le choix du local était heureux, et permettait, à ceux qui s'intéressent aux rares vestiges de l'ancienne architecture lyonnaise, de constater avec quel goût sûr et quelle compétence éclairée avait été restaurée par MM. Bellemain, architecte, et Bardey, décorateur, cette riche demeure, dont nous avons déjà parlé.

Les deux éminents artistes ont su éviter l'écueil trop fréquent des restaurations qui enlèvent à un monument son caractère propre d'une époque et en dénaturent trop souvent l'ensemble.

Les honneurs étaient faits par l'aimable et sympathique président M. Tarchier, assisté des vice-présidents MM. Dubuisson et Billon, du secrétaire général, M. Decœur, des secrétaires adjoints, MM. Thoubillon et Baussand, du trésorier, M. Podesta, de l'archiviste, M. Fanton, M. Desjardins, membre du Conseil d'administration, etc. ; un grand nombre de membres avaient tenu à affirmer la sympathie et l'esprit de corps qui règnent dans la corporation.

Le moment des toasts arrivé, M. le Président, après avoir présenté les excuses de diverses personnes, entre autres celles de MM. Rubellin, avocat, et Deshayes, avoué, membres du Conseil judiciaire, représenté au banquet par M. Balay, notaire, prononce l'allocation suivante :

Messieurs,

Comme tous les ans, le Syndicat s'est fait un honneur et un devoir d'inviter à cette réunion confraternelle les Présidents des Sociétés et des Chambres syndicales qui s'occupent comme nous, chacune à son point de vue, de la construction et du bâtiment à Lyon.

Nous avons à regretter cette année l'absence de plusieurs d'entre eux qui, du reste, m'ont envoyé leurs excuses et exprimé leurs regrets.

Ils ont bien voulu se faire représenter par des collègues qui sont ici les bienvenus et qui peuvent être assurés de nos meilleurs sentiments.

A tous, Présidents ou leurs délégués, membre de notre Conseil judiciaire, représentant de *la Construction lyonnaise*, nous adressons nos plus sincères remerciements d'avoir bien voulu être des nôtres en ce modeste banquet. Leur présence parmi nous est le témoignage certain que le Syndicat est en communion d'idées avec toutes les Sociétés et Chambres syndicales de notre ville. Pourrait-il en être autrement alors que nous marchons au même but, savoir la prospérité de tous par le développement de la construction en général, l'amélioration des moyens et procédés constructifs tant au point de vue économique qu'artistique, la défense de nos intérêts professionnels.

Cette année, nous avons, en plusieurs circonstances, lutté en commun sans succès, malheureusement, mais aussi sans nous décourager; nous espérons arriver quand même à nos fins, alors surtout que, si la persuasion ne suffit pas, la malheureuse expérience des choses aura convaincu ceux qui nous gouvernent. Ce n'est pas de la politique que nous faisons, nous parlons sans parti pris ni mauvaise foi (contrairement à ce qu'un personnage municipal nous a dit). La question des octrois est une question d'économie, quelle que soit la couleur de la Municipalité qui la soulève, socialiste ici, nationaliste ailleurs. Beaucoup d'entre nous ont désiré la suppression des octrois, tous ont protesté contre la façon dont étaient réparties les nouvelles charges; façon qui fait supporter à la propriété immobilière ancienne ou neuve la majeure partie de ces impôts dits « de remplacement ».

A dessein, je répète : dits de remplacement; personne, je suppose, n'a eu la naïveté de croire qu'un changement quelconque dans la répartition de l'impôt se soit jamais traduit autrement que par une sérieuse augmentation. Si encore quelques-uns avaient profité de ce nouvel état de choses, peut-être serions-nous mal venus à réclamer, et pourrait-on nous accuser d'égoïsme; mais personne n'en a rien retiré.

Le travail s'est fait plus rare et le chômage a vite absorbé, dépassé chez les petits qu'on prétendait soulager, les faibles et très aléatoires compensations qu'ils avaient pu trouver.

Nous avons en tout cas conscience d'avoir fait ce que nous devons, en faisant entendre aussi haut que possible nos protestations; nous continuerons par la suite, et quand le moment sera venu, à lutter encore contre ce que nous considérons comme des fautes, sinon des injustices.

Après la question des octrois, nous avons eu à réclamer pour la mise au concours des monuments publics; je signale particulièrement cette question aux jeunes, à l'Union architecturale qui est principalement, je le crois du moins, intéressée en cette affaire. Il semblerait en notre temps où l'on ne parle que d'égalité et où, du moins, les seuls mérites devraient entrer en ligne de compte, que nous aurions dû obtenir immédiatement gain de cause auprès de notre municipalité.

Qu'y a-t-il de plus juste et de plus conforme à l'esprit libéral qu'un concours sérieux, c'est-à-dire entouré de toutes garanties, avec l'anonymat absolu, qui exclut les faveurs et les passe-droits, avec un jury non choisi au hasard, mais composé d'hommes de valeur indiscutable, compétents et indépendants? La Ville, le public, ne sont-ils pas les premiers à bénéficier d'un concours ainsi institué? Je dois dire, pour être conforme à la vérité, que M. le Maire, auquel nous avons soumis la question, n'a pas pu moins faire que d'admettre le principe lui-même des concours, mais avec de telles exceptions, de telles restrictions, qu'il serait puéril de se leurrer d'illusions à cet égard. Jamais à Lyon, rien ne sera mis au concours dans les conditions que j'énonçais plus haut, du moins, tant que nous n'aurons pu, par nos efforts persévérants, faire triompher nos revendications.

Je constate du reste avec regret que Lyon est une des villes les plus mal partagées à ce sujet: sans même parler de Paris, il n'est pas mal de villes moins importantes, soit dans le Nord, soit dans le Midi, où les principaux monuments ont été édifiés à la suite de concours publics, et sont des œuvres sérieuses comme il en manque trop à Lyon.

Messieurs, je ne fais, bien entendu, qu'effleurer ces deux questions principales, la première ayant été traitée de main de maître, comme vous le savez, par notre éminent collègue M. Chomel, ici présent, pour vous demander à nouveau de nous aider dans leur réalisation. Vous pouvez compter sur notre dévouement comme nous comptons sur le vôtre, et d'avance nous vous en remercions.

Je ne veux pas terminer ces quelques mots sans adresser à M. Lesselier, ancien Président de la Chambre syndicale des entrepreneurs, avec lequel

nous avons eu les rapports les plus cordiaux, toutes nos sincères félicitations, puisque ses collègues ont créé pour lui le titre de Président honoraire en raison du zèle et du dévouement dont il a fait preuve pendant les deux années de sa présidence.

C'est à la continuation de la cordialité et de la solidité de l'union de toutes les Sociétés d'architecture et Chambres syndicales du bâtiment pour le plus grand bien de tous, que je vous propose de lever nos verres, ainsi qu'à tous nos invités présents ou absents.

Après ce toast fort apprécié et résumant bien le programme à la réalisation duquel s'est voué le Syndicat, M. Chomel, secrétaire de la Société Académique d'Architecture, prend la parole en ces termes :

Monsieur le Président,
Mes chers Confrères,

La Société académique d'architecture devait être représentée à votre banquet par son vénéré Président, notre doyen à tous, M. George.

Une indisposition que nous espérons passagère vous priva d'entendre sa parole si fine et toujours éloquente. C'est grand dommage, car l'orateur qu'il a bien voulu désigner pour le remplacer au milieu de vous n'est brillant que par son coup de fourchette.

Je n'en veux pas moins vous assurer que j'ai accepté avec le plus grand plaisir cette mission. Nous nous connaissons comme des compagnons d'armes. N'avons-nous pas guerroyé ensemble, tout récemment, contre les taxes de remplacement des octrois? Nous avons connu ensemble les amertumes de la défaite, et c'est dans les mauvais jours que l'on cimente les meilleures amitiés.

Mais, Messieurs, puisque j'ai le plaisir de parler dans un Syndicat professionnel et devant des amis qu'unit la même infortune, laissez-moi vous dire que notre tâche commencée n'est point terminée. Pour l'honneur de Lyon, pour la prospérité de cette noble et grande ville, il faut que nous luttons encore! Déjà nous avons eu la douleur de voir la deuxième ville de France passer au troisième rang! Si le dernier recensement a accusé une diminution de 13.000 habitants, ce chiffre est aujourd'hui triplé par le fait de l'exode des ouvriers du bâtiment qui sont allés chercher ailleurs un travail que nous ne pouvons leur donner. La petite bourgeoisie s'exile dans la banlieue, et, si le mouvement continue, Lyon n'aura plus pour rivale que des villes de quatrième ordre. La loi qui frappe sans merci la propriété immobilière doit être rapportée. Le salut est là. Soyons les artisans de cette œuvre salutaire. Ce n'est pas seulement notre profession que nous défendrons, c'est aussi la grandeur de notre cité. Soyons unis pour la prochaine revanche. C'est dans cet espoir que je proclame la solidarité de tous et que je bois au succès de nos communs efforts.

M. Lesselier, président d'honneur de la Chambre syndicale des Entrepreneurs, à son tour, s'exprime ainsi :

Messieurs,

Vous m'avez fait l'honneur de m'inviter à votre fête syndicale. Le plaisir que j'ai éprouvé l'année passée, vous me le renouvez cette année, et je vous en remercie infiniment. Je vous en remercie d'autant plus que je retrouve en vous les aides précieux avec qui, combinant nos efforts, nous avons cru que la raison triompherait du parti pris.

Notre cause était cependant digne d'un meilleur sort, nous combattons pour les intérêts sacrés du travail, intérêts qui, plus que tous autres, sont recommandables.

Permettez-moi de vous remercier tous, et en particulier votre si sympathique Président, M. Tarchier, qui a été un des premiers à jeter le cri d'alarme.

Nous avons constaté, et ce sera une petite consolation à notre échec, que tous dans le bâtiment, architectes et entrepreneurs, tous nous avons affronté la lutte, enfin que tout le monde a marché.

Notre obstruction à cette expérience de remplacement des taxes d'octroi n'était malheureusement que trop fondée. Toutes nos objections se sont réalisées. Les produits alimentaires n'ont pas baissé de prix, tout le monde paie ce qu'il payait autrefois, et on a ruiné notre industrie.

Mais ce n'est ni le moment, ni le lieu de pousser des jérémiades; si je vous parle de ces faits de l'an passé, c'est surtout pour vous remercier, Messieurs, de cette union de vues et de principes, dont tous nous nous félicitons. Tous nos collègues se joignent à nous pour vous affirmer que nous conservons toujours fidèlement le souvenir de l'aide franche et loyale que nous ont apportée MM. les Architectes de Lyon.

Et c'est à cette union, à cet accord parfait, qui a pour but le triomphe des vrais intérêts du travail, que je lève mon verre.

Je bois à votre aimable Président, je porte votre santé à tous, Messieurs, et vous répète avec mon collègue et ami, M. Fréby, tout le plaisir et tout l'honneur que vous faites à notre Syndicat en invitant chaque année un des nôtres.

M. Fréby, que la Chambre syndicale des Entrepreneurs vient de mettre à sa tête, remercie également le Syndicat des architectes du cordial accueil qui lui est fait et exprime l'espoir de continuer avec les architectes les si excellentes relations qui depuis longtemps sont établies entre eux et les entrepreneurs qu'il représente.

Puis M. Péhu, au nom de l'Union architecturale qui l'a délégué à cette fête, exprime les sentiments de sympathique déférence des Jeunes à l'égard du Syndicat des architectes du Rhône qui témoigne tant d'intérêt pour l'avenir des débutants dans la profession.

Le Syndicat des architectes avait fait à la *Construction lyonnaise* l'honneur de la convier à sa fête; notre représentant, en exprimant tous les remerciements du journal, porte la santé du dévoué président M. Tarchier, et exprime nos vœux de prospérité pour le Syndicat; dans la tâche que ce dernier a entreprise, nos efforts tendront à le seconder, comme toutes les associations professionnelles d'architecture et du bâtiment, et nous serons heureux de mettre à la disposition de la corporation des architectes la publicité qui peut être nécessaire à leurs revendications et l'appui que peut procurer à leur cause un journal technique tout dévoué à leurs intérêts.

La soirée s'achève en toute cordialité en conversations où bien entendu les questions professionnelles tiennent la plus large place, ainsi qu'il a toujours lieu dans une réunion de collègues et d'amis.

HENRI SOILU.

La Commission municipale du Vieux-Lyon

ET LE MUSÉE D'ANTIQUITÉS LYONNAISES

Le *Bulletin municipal officiel* nous apprend que M. Camille Jacob, ébéniste à Lyon, rue Duguesclin, 265, a fait don de quatre grands cadres en noyer, à ouverture mobile, pour exposer les photographies de la Commission.

Nous enregistrons avec satisfaction l'annonce de cette générosité; elle mérite d'être signalée et surtout imitée: que chacun selon son pouvoir, selon ses moyens, coopère à l'œuvre de conservation d'objets et monuments lyonnais à laquelle se consacre la Commission du Vieux Lyon, et, quand sera créé le Musée local dont elle poursuit la réalisation, on pourra y trouver une collection abondamment pourvue et variée d'art lyonnais ancien sous toutes ses formes. Nous espérons que l'exemple de M. Camille Jacob ne restera pas isolé, et que nombreux seront ceux de nos compatriotes qui, d'une façon ou d'une autre, contribueront à la constitution du Musée du Vieux Lyon.

A cette occasion rappelons un bruit fort curieux qui s'était répandu récemment à propos de la porte du Conservatoire, compris dans les démolitions du quartier Saint-Paul. On ne parlait rien moins que d'un exploit de cambrioleurs qui s'étaient, disait-on, fort adroitement emparés de ce curieux spécimen artistique du XVII^e siècle. Or, paraît-il l'entrepreneur des démolitions avait été chargé par un employé du service de l'architecture de procéder à l'enlèvement de la fameuse grille et de son transport dans les caves de la mairie du V^e arrondissement où elle serait, sans doute, restée longtemps enfouie, malgré les réclamations d'un membre de la Commission du Vieux Lyon, si les plaintes de la

presse qui, on le voit, a parfois du bon, n'avaient appelé l'attention sur cette bizarre disparition.

Mais n'est-il pas étrange, puisqu'il y a une Commission municipale du Vieux Lyon, qui fait appel au bon vouloir de tous, qu'elle ne soit pas avisée par le service également municipal de l'architecture, lorsqu'il fait procéder à des travaux intéressant précisément son objet?

CHAMBRE SYNDICALE

DES

Entrepreneurs de Bâtiments

DE LYON ET DE LA RÉGION

BUREAU POUR 1902

Le Bureau d'administration de la Chambre syndicale des Entrepreneurs a été constitué ainsi pour l'exercice 1902 :

<i>Président d'honneur</i>	MM. J.-B. LESSELIER, rue des Archers, 9.
<i>Président</i>	ALBERT FRÉBY, cours Morand, 36 bis.
<i>1^{er} Vice-Président</i>	PERCHERANCIER, rue de Marseille, 42.
<i>2^e</i>	V. BUTTIN, rue Palais-Grillet, 18.
<i>Trésorier</i>	GAGNIEU, rue Magenta, 56.
<i>Secrétaire</i>	BIZET, rue du Gare, 7.
<i>Syndics</i>	BRIZON, rue de Sèze, 118.
—	BRUNET, rue Servient, 64.
—	CANQUE, rue des Archers, 16.
—	COUTURIER, rue Croix-Jordan, 1.
—	DAVID, rue Garibaldi, 50.
—	FAVET, rue Charlet, 58.
—	FESSETAUD, rue Vauban, 81.
—	GAYETTI, rue Saint-Dominique, 13.
—	GIESSNER, rue de Bonnel, 20.
—	GOUYON, cours de la Liberté, 33.
—	GRÉPAT, rue d'Alsace, 75.
—	JAUDOIN, rue d'Enghien, 20.
—	JOLY, rue des Trois-Rois, 10.
—	LESOURD, rue Lanterne, 4.
—	PENELLE, rue Franklin, 57.
—	PIQUIAUD, cours Gambetta, 159.
—	SOULIER, rue Victor Hugo, 33.
—	TERNISSIER, rue Gasparin, 5.
—	VERGUIN, rue Pierre-Corneille, 45.
—	VEUILLET, cours de la Liberté, 60.

Les dispositions statutaires de la Chambre syndicale ne permettent pas de réélire le président qui vient de remplir pendant trois années ses fonctions; désireux d'exprimer à M. Lesselier son attachement et ses remerciements pour un dévouement et une activité qui ne se sont pas démentis, le Syndicat l'a élu président d'honneur; c'est un hommage auquel applaudiront tous ceux qui ont vu M. Lesselier à l'œuvre et qui savent avec quelle énergie et quelle persévérance il s'est constamment occupé des intérêts des corporations du bâtiment, en cette période surtout où elles se sont trouvées si profondément atteintes par suite de la suppression des octrois et du remplacement des taxes. Alors, comme en toutes circonstances, M. Lesselier a dignement représenté le Syndicat qu'il présidait et s'est montré homme avisé, expérimenté et de bon conseil.

L'honorariat lui permettra de continuer à ses collègues le concours de son expérience, et de faciliter la tâche des débuts à son successeur à la présidence, M. Albert Fréby, auquel nous adressons nos compliments de bienvenue.

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS

C'est le jeudi, 27 courant, qu'aura lieu à 10 h. 1/2, au pavillon de Bellecour, la séance d'inauguration de l'exposition annuelle de la Société lyonnaise des Beaux-Arts.

Malgré l'exposition de la Société des artistes lyonnais, qui se tient actuellement, pour la première fois cette année, dans la salle des Réunions industrielles du Palais du commerce, d'un éclairage si défavorable, notre Salon de Bellecour ne manquera ni d'intérêt, ni d'un important contingent d'œuvres exposées.

La section d'art décoratif, dont la première tentative faite l'an passé sans grande préparation avait déjà pleinement réussi, aura cette année — nos renseignements nous permettent de l'augurer pour elle — un beaucoup plus grand succès tant par le nombre que par la valeur et l'importance des envois. Nos lecteurs suivront sûrement avec grand intérêt cette partie de l'exposition, dont diverses branches touchent aux industries qui nous occupent.

Voici comment se trouvent constitués les jurys :

Président des sections réunies, M. F. BAUER.

Section de peinture, dessin, aquarelle, pastel et gravure. —

Président, M. ROMAN; vice-président, M. Tony TOLLET; secrétaire, Mlle BOULLIER; membres, MM. TERRAIRE, EULER, BAUER, BONNAUD, MÉDARD, BALOUZET, VILLARD, BARRIOT.

Section de sculpture. — Président, M. FONTAN; secrétaire, M. LAMOTTE; membre, M. MILLEFAUT.

Section des arts décoratifs. — Président, M. F. DESVERNAY; vice-président, M. P. DESJARDINS; secrétaires, MM. MONTAGNON et ROUX; membres, MM. CHOMEL, BARDEY, DUBUISSON, SARRAZIN, LAMOTTE.

CONCOURS

VALENCE

AMÉNAGEMENT DE JARDIN PUBLIC

M. le maire de Valence nous avise que le délai pour le dépôt des projets pour l'aménagement du nouveau jardin public a été prorogé jusqu'au 30 avril 1902.

En outre, le jury sera augmenté de 3 membres : M. ROMIGUÈRE président de la Société des architectes de la Drôme et de l'Ardèche; M. AUDRA, artiste peintre, directeur de l'École d'art décoratif et industriel, et un architecte-paysagiste, dont la désignation se fera ultérieurement.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS

Le programme du concours annuel de la Société Nationale des Architectes de France est déjà mis à l'étude. MM. Marchand et Rouaul ont reçu la mission de présenter un projet relatif à l'établissement d'une Maison maternelle.

Panneaux de porte Art nouveau

EN FER FORGÉ

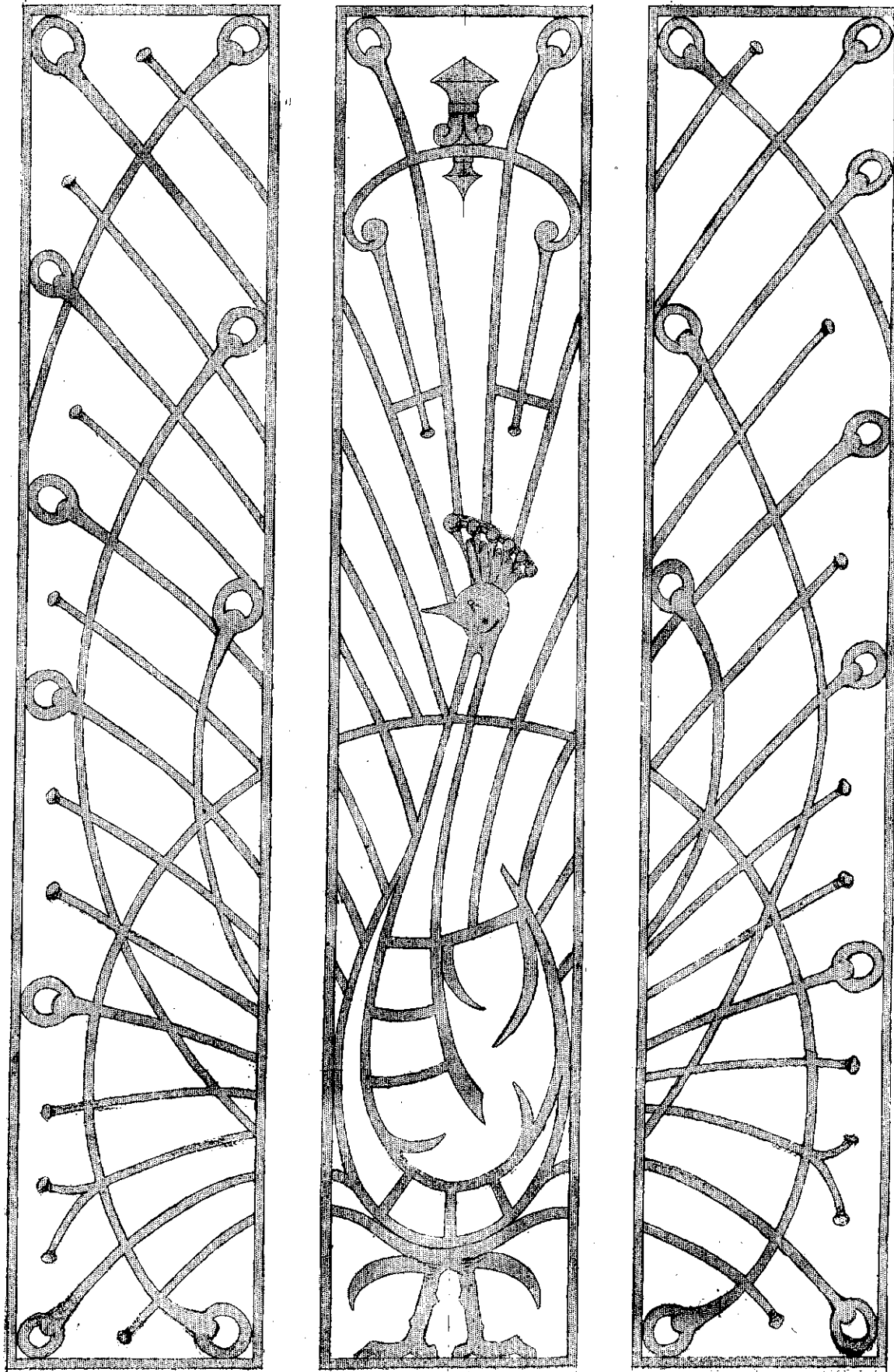
Nos lecteurs savent que *la Construction Lyonnaise* fait profession d'éclectisme et que ses colonnes sont largement ouvertes à tous ses lecteurs pour y exprimer toutes les opinions sur l'esthétique et l'art. Aussi soucieuse des traditions du passé que de toutes les tentatives de manifestations artistiques modernes, elle s'efforce d'exposer sans parti pris les idées générales, les théories de bonne foi, sans acception d'école, pour permettre à ses lecteurs de dégager la formule appropriée à chacun des besoins ou des destinations d'une œuvre.

Aussi n'avons-nous pas été sans éprouver quelque surprise en recevant le reproche d'avoir, par la publication de l'intéressante conférence de M. Naquin de Lippens, prononcé la condamnation sans appel de l'art nouveau.

L'an passé à l'occasion du Salon, nous reproduisions un mobilier *modern style* exposé par M. Deveraux : aujourd'hui ce sont des panneaux d'une porte en fer forgé exécutés par M. Rivier, maître serrurier à Chaponost, pour la villa de M. R... construite dans cette localité. A plusieurs reprises nous avons donné des reproductions du difficile travail du fer, si artistique dans ses effets, que nous aimerions voir revivre à notre époque de décorations industrielles. Les spécimens que nous donnons aujourd'hui témoignent une fois de plus quelles ressources ornementales offre le fer forgé et quel parti on en peut tirer, même sans avoir recours aux complications devant lesquelles reculent parfois même les professionnels. L'exécution de ce travail dont chacun des panneaux mesure 0^m265 sur 1^m42, fait le plus grand honneur au consciencieux entrepreneur qui a fort bien rendu la composition de l'architecte. On ne saurait contester l'élégance des lignes ni la légèreté du travail. Pour simple que paraissent ces lignes d'une courbe harmonieuse, pour exemptes qu'elles soient d'une surcharge de motifs décoratifs en relief, la courbure des pennes, l'ajouement des ocelles, l'assemblage des diverses pièces n'en constituaient pas moins une difficulté dont pouvait seul se tirer un praticien expérimenté, connaissant à fond les ressources de son métier, et épris d'un art dont les XVII^e et XVIII^e siècles nous ont laissé de si intéressants vestiges.

Ce n'est certes pas l'exclusif privilège de l'art nouveau de prendre des modèles dans la nature : animaux, oiseaux et plantes ont, dès longtemps, été mis à contribution dans l'art ornemental ; mais si, autrefois, on se contentait de la reproduction d'un objet, la décoration actuelle préfère la stylisation ; et c'est là une des tendances de l'art nouveau : encore faut-il que l'objet que l'œuvre doit nous rappeler ne soit pas dénaturé, défiguré, et qu'on le puisse reconnaître. De cette nature étaient, s'il vous en souvient, les paons de la passerelle du pont d'Iéna, à l'Exposition de 1900, dont le superbe éventail émergeait au dessus de la balustrade ; mais le corps de l'oiseau, massif, s'avancait en proue et reposait sur les pilastres. Dans l'œuvre que nous donnons, au contraire, pour laisser pénétrer le jour, le corps a été réduit à un ensemble de courbes qui le dessinent suffisamment et évitent ainsi une partie pleine qui aurait fait tache. L'art nouveau ainsi pratiqué est, pensons-nous, à l'abri de l'amère satire qu'Octave Mirbeau lui consacrait dans le *Journal* quelques jours à peine après la conférence faite à la Société académique d'architecture de Lyon, et où il déplorait la mort du goût qui « a quitté la statuaire, la peinture, l'architecture, l'habitation, le livre, les jardins, le bibelot. Le goût, cette chose indéfinissable, qui fait qu'on aime un meuble, une pendule, un vase, un bijou, une ligne, une perspective, comme une personne ; le goût, qui est de l'esprit, du charme, de l'émotion, de l'harmonie, de la vie transportée dans la matière, aussi bien dans du métal de décoration pure, que dans une étoffe de nécessité usagère, qui ornemente l'utile et utilise l'ornement... » Et Mirbeau stigmatise l'art nouveau, « cet art abominable et caricatural, qui n'est pas de l'art nouveau » et parle « d'une cafetière moderne en bouse de vache galvanisée... d'une pendule dont le cadran est une fleur de soleil en cuivre bleu ». Et il continue : « une chaise, c'est un arbre !... un fauteuil, c'est une pintade !... une armoire, c'est une cheminée !... une cheminée, c'est une commode !... » Comme on le voit, le spirituel auteur parisien pousse assez loin le paradoxe ; mais la critique n'est-elle pas un peu soumise aux lois de l'optique du théâtre, qui doit exagérer les effets pour atteindre la portée voulue ?

Le procès de l'art nouveau, d'un tour si humoristique, que nous avons publié, n'en implique pas la condamnation sans appel. Chaque évolution, en musique, en décoration, en peinture, dans tous les



PANNEAUX DE PORTE EN FER FORGÉ

par M. RIVIER, maître serrurier à Chaponost.

arts en un mot, traverse une phase critique, où sa formule n'est pas encore fixée, où il pèche par les excès, parce que ses adeptes — qui n'inventent rien, mais transforment — dépassent eux-mêmes les premières audaces des initiateurs ; mais petit à petit un tassement s'opère, la formule se dégage, et ceux surtout qui savent sélectionner dans ce chaos de nouveautés, évitent l'écueil du ridicule auquel s'attaque si vigoureusement Octave Mirbeau.

Entraînés par ces considérations, nous allions oublier d'indiquer que la composition d'art nouveau que nous reproduisons est de M. Naquin de Lippens.

HENRI SOILU.

LE MARCHÉ SIDÉRURGIQUE FRANÇAIS

Il est digne de remarque que les marchands de fer de Paris persistent à maintenir bas les cours à la consommation, alors que les forges résistent et tendent à leur faire reprendre des cours laissant un bénéfice anormal.

Les commandes se sont faites plus nombreuses dans les Ardennes. Une meilleure tendance s'accuse sur le marché du Centre où les fers ordinaires se cotent 18 francs ; les aciers doux, 20 francs ; les tôles de fer de 3 millimètres et plus, 22 francs ; les tôles en acier mêmes dimensions, 23 francs les 100 kilos.

Seule, la situation du marché du Nord-Est reste stationnaire.

Contre le Blanc de Céruse

A la Chambre. — La suppression du blanc de céruse dans les peintures.

Le procès du blanc de céruse a été fait fort éloquemment à la Chambre dans la séance du 4 février. Ce produit a été condamné à tout jamais. Il ne s'agit plus que de prendre les mesures nécessaires pour en assurer la proscription réelle.

L'ordre du jour présenté, à la suite de son interpellation, par M. J.-L. Breton, et MM. Levraud, Emile Dubois, Stanislas Ferrand, a été voté à l'unanimité de la Chambre, moins une voix.

Cet ordre du jour réclame l'établissement d'un règlement d'administration publique sur l'emploi de la céruse dans les travaux de peinture. Il est ainsi conçu :

« La Chambre, comptant sur le gouvernement pour rendre, conformément à la loi du 12 juin 1893 concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs, un règlement d'administration publique visant l'emploi de la céruse dans les travaux de peinture, passe à l'ordre du jour. »

C'est-à-dire, selon la déclaration du Ministre du commerce, que le règlement d'administration publique sera pris aussitôt après avis du Comité consultatif des arts et manufactures et du Conseil d'Etat.

Nous avons signalé récemment que le Comité consultatif des arts et manufactures était saisi de la décision de la Commission d'hygiène industrielle. Aussitôt ses travaux terminés, il appartiendra au Conseil d'Etat de se prononcer.

BIBLIOGRAPHIE

Revue d'histoire de Lyon. — Nos lecteurs n'apprendront pas sans plaisir l'apparition prochaine d'une nouvelle publication, la *Revue d'histoire de Lyon* qui a pour but de grouper et de coordonner les efforts de tous ceux qui étudient notre histoire régionale. Cette publication est destinée à aider la recherche impartiale et désintéressée ; cette recherche sera aussi étendue, aussi large que la vie elle-même de la cité et de la région lyonnaises. L'histoire de la langue, des lettres, des arts, des sciences,

des coutumes, des idées et du droit y trouveront place à côté de l'histoire économique, religieuse ou politique.

L'histoire régionale n'est pas un simple objet de curiosité : elle contribue à l'histoire de la France.

En l'absence de toute revue analogue, la *Revue d'histoire de Lyon* nous paraît répondre à un véritable besoin dans le domaine des études locales.

Elle paraîtra tous les deux mois en fascicules de 80 pages in-8°. Les abonnements de 12 francs par an sont reçus à l'administration du journal, imprimerie A. Rey, 4, rue Gentil, Lyon. Le premier fascicule sera en vente le 22 courant.



AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Conseil départemental des bâtiments civils. — Vu l'arrêté préfectoral du 8 novembre 1880, portant réorganisation du Conseil départemental des bâtiments civils du Rhône et désignation des membres faisant partie de cette assemblée, le Préfet du Rhône a pris, à la date du 3 février courant, un arrêté en vertu duquel M. DESPIERRE (Henri), architecte à Lyon, est nommé membre du Conseil départemental des bâtiments civils du Rhône.

Les grands travaux à Lyon. — Voici l'état des grands travaux exécutés en ce moment à Lyon.

Travaux en cours d'exécution. — Palais des Arts. — Transformation de l'ancienne salle de réunion des Sociétés savantes en salle de Musée.

Hôtel des Invalides du Travail. — Construction d'un grand réservoir pour les eaux. — Travaux suspendus pendant les gelées.

Monument Pierre Dupont. — Jardins autour du monument.

Grande bibliothèque de la Ville (Lycée Ampère). — Installation de l'éclairage électrique. — Achèvement de l'éclairage dans les locaux et l'escalier. Travaux de réparation dans l'escalier et réfection des enduits.

Travaux terminés dans la semaine. — Mairie du VI^e arrondissement. — Installation de l'éclairage électrique dans la salle des mariages.

Pont de l'Université. — Culée rive droite : Maçonnerie en fondation du caisson amont. — Culée rive gauche : Maçonnerie en fondation du caisson aval.

Pont de la Boucle. — Culée rive droite : montage et rivetage du caisson. — Culée rive gauche : fin de la maçonnerie en fondation.

A quand la réfection du pavage en bois de la place de la Comédie, qui n'est plus qu'un cloaque immonde ?

A quand l'ouverture si attendue du bureau de postes et télégraphes du quartier Grôlée.

La direction des travaux de construction du Conservatoire de musique. — Depuis quelques semaines déjà les immeubles du quartier Saint-Paul compris dans l'opération de transformation de ce quartier, sont livrés aux démolisseurs. C'est, comme l'on sait, sur une partie de leur emplacement que sera édifié le Conservatoire de musique avec salle d'exposition, et de concerts, qui vient d'être mis en adjudication. Le Conseil municipal a eu à s'occuper dans sa séance du 6 février courant de la direction des travaux de cet édifice.

Il a décidé de payer à M. Hirsch, architecte en chef honoraire de la Ville, pour la rédaction du projet de construction, une somme de 10.390 francs calculée à raison de 1 pour 100 sur le montant du devis qui s'élève à 1.039.000 francs, et de confier la direction

des travaux à M. Huguet, ancien architecte adjoint de la Ville qui recevra des honoraires, calculés à raison de 3 pour 100 du montant des travaux exécutés ; il lui alloue en outre une somme de 9440 francs pour frais d'agence et de bureau.

Distinctions honorifiques. — Dans la promotion d'officiers d'Académie nommés à l'occasion du voyage du Président du Conseil dans la Loire, nous relevons les noms de MM. Housset, ingénieur constructeur à Roanne ; Rousset, entrepreneur de travaux publics à Firminy ; Thévenet, agent voyer de l'arrondissement de Montbrison.

Société des Architectes du Havre. — Bureau pour 1902 :

Président MM. E. PLATEL père.
Vice-président LELAUMIER.
Secrétaire-trésorier P. DANIEL.
Membres W. CARGILL et PINCHON.

Société des Architectes de l'Anjou. — La Société a réélu pour 1902 tous les membres de l'ancien bureau :

Président MM. Léon TENDRON.
Vice-président Alexandre VELÉ.
— Victor RABJEAU.
Secrétaire-trésorier Gustave CHARRON.
Archiviste Eugène DUSOUGHAUX.

Emploi d'architecte de la ville d'Auxerre. — Prochainement, un emploi d'architecte de la Ville sera vacant à Auxerre. Le traitement, sera de 4 ou 5000 francs. Un tant pour cent sera, en outre, accordé pour les travaux neufs de bâtiment.

Si quelque ancien élève de l'école des Beaux-Arts, ayant déjà plusieurs années de pratique, désire ce poste, il devrait en faire la demande à M. le maire d'Auxerre.

Exposition d'Aix-en-Provence. — Une exposition régionale, internationale et coloniale, sous les auspices de la Municipalité, se tiendra du 27 avril au 28 juillet 1902 à Aix-en-Provence.

L'Exposition comprendra les produits du Commerce, de l'Industrie, de l'Agriculture, de l'Enseignement et des Arts.

Elle sera instituée sur des terrains d'une superficie de 25.000 mètres carrés environ.

Les demandes d'admission sont reçues jusqu'au 11 mars 1902 au siège de l'Administration, rue de l'Opéra, 9, Aix-en-Provence.

Exposition de Lille 1902. — Le Comité technique de l'Exposition de Lille, composé de grands industriels, d'ingénieurs et de fonctionnaires délégués par les corporations et les syndicats les plus importants de la région du Nord ainsi que par la Préfecture et l'Université, vient de constituer les Commissions de classement.

Le Bureau du Comité technique est ainsi composé :

Président : M. Dujardin, président du Syndicat des Constructeurs de Lille ; vice-président : M. Vaillant, président de l'Union commerciale de Lille ; secrétaire : M. Henneton, vice-président des Constructeurs-électriciens ; membres du Bureau : MM. Paul Sée, architecte-ingénieur, Barit et Vauquier, ingénieurs.

Parmi les membres du Comité, nous relevons les noms de MM Ricard, conseiller de Préfecture, délégué par le Préfet, Buisine, délégué de l'Administration académique ; de Swarte, trésorier-payeur général, vice-président de la Commission des Musées ; Guérin-Pélissier, président du Syndicat des filateurs ; Gustave Dubar, Président du Syndicat des imprimeurs ; Georges Valdelièvre, président de la métallurgie ; Pouzé, président des entrepreneurs ; Rogie, membre de la Chambre de commerce, président de l'industrie des cuirs ; Corman-Vandamme, président des brasseurs.

L'ouverture de l'Exposition est fixée au 1^{er} mai prochain.

La construction du Palais des Arts Libéraux est presque terminée et sous peu de jours, ce palais sera livré aux décorateurs chargés de son ornementation.

Les bâtiments réservés à l'automobile et à l'exposition spéciale de l'alcool sont poussés avec activité, ils sont édifiés dans la partie nord-ouest du Champ-de-Mars.

Les monuments interdits à l'affichage. — Les Chambres ont été bien inspirées en réglementant l'affichage électoral. Il n'est pas de monument public qui ne fût envahi et sali par la débauche de réclames, d'appels, de répliques des candidats. On pourra continuer à mettre des placards sur les murs ; mais, du moins, sera-t-on tenu de respecter les édifices ayant un certain caractère artistique.

A Paris, le préfet de la Seine s'occupe en ce moment de désigner quels seront les monuments interdits à l'affichage ; M. Bouvard, le directeur des services d'architecture, est chargé d'en dresser la liste. On prendra ensuite l'avis de la commission du Vieux Paris, et l'interdiction sera prononcée.

Lyon et les autres villes de France seront également tenues de se conformer à cette interdiction. Les amis des monuments ne peuvent que s'en réjouir.

La Houille blanche. — C'est le titre que vient de prendre l'Association des anciens élèves de l'Institut électro-technique de Grenoble.

La vieille capitale du Dauphiné est le centre d'une région fourmillante, plus que toute autre, matière aux applications de l'électricité, par l'utilisation de cette inépuisable source d'énergie : la houille blanche.

En choisissant ce nom, la jeune Association a voulu faire ressortir combien l'Institut de Grenoble est admirablement situé pour donner sur place à ses élèves, en sus des leçons théoriques, un enseignement pratique de la plus haute valeur.

Nous sommes persuadés que, grâce aux efforts de l'Association la *Houille blanche*, l'école d'électricité de Grenoble sera bientôt aussi appréciée que celles de Paris et de Nancy et contribuera à permettre à l'enseignement électro-technique en France de rivaliser avec celui des instituts les plus renommés d'Allemagne, de Belgique et de Suisse.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Chemin du Repos et de Lamothe. — Maisons. Prop., Société économique d'alimentation. Arch., M. Bouilhères.

Place de la Croix-Rousse, 9. — Maison. Prop., M^{lle} Espinasse. Architecte, M. Despierre.

Rue Sébastopol, 23. — Mur. Prop., M. Dalous. Arch., M. Truffinet.

Grande rue de la Guillotière, 61. — Construction sur cour. Prop., M. Rollin. Arch., M. Moyné.

Docks de Gerland. — Maisonnée. Prop., M. Chapellet. Arch., M. Boidevéry.

Rue Bossuet, 52. — Entrepôt de bois. Prop., M. Gaudin. Entrepreneurs, MM. Gigodot et Toule fils.

Rue Cléberg, 1. — Véranda. Prop., M. Simon. Entrepr. M. Constantin.

Route de Vénissieux, 38-40. — Mur séparatif. Prop., MM. Buisson et Vial. Entrepr., M. Emiel.

Chemin de la Scaronne et chemin de Josaphat. — exhaussement d'un mur de clôture. Propr. C^{ie} P.-L.-M. Entrepr., M. Joubert.

Rue Croix-Morlon, 10. — Usine. Prop., M. Jamin. Entrepreneur MM. Rouchon et Desseauve.

Quai des Célestins, angle rue Port-du-Temple. — Bâtiment. Propr., Compagnie du Gaz.

Rue de la Part-Dieu, 26. — Construction de locaux industriels. Propriétaire, M. Nicolas.

Chemin de Baraban, 131. — Elévation d'un mur. Propr., M. Mallevat.

Rue Charlet, face clos Rampon. — Clôture en palissade. Propr. M. Joly.

Impasse Collomb. — Maison. Prop., M. Favre.

Rue de la Buire, 39. — Mur de clôture sur cour. Prop., M. Guichard.

Rue Chuponay, 109. — Hangar. Propr., M. Bochu.

Rue Corne-de-Cerf, 26. — Mur de clôture. Prop., M. Cerizier.

Rue Louis, 34, à Monchat. — Hangar. Prop., M. David.

Rue de la Viabert. — Maison d'un étage. Prop., M. Veyre.

Chemin Sainte-Geneviève, 15 bis. — Hangar. Prop., M. Boudraud.

Passage Sibille. — Mur de clôture. Prop., Broussas et Collier Entrepreneurs, MM. Martinaud et Chenaud.

Route de Vienne, 128. — Hangar. Prop., M. Gastillon.

Rue de l'Abondance, 41. — Hangar. Prop., M. Marmonnier.

Rue de la Claire, 8. — Echoppe sur cour. Prop., M. Faure.

Gare de Saint-Paul. — Bâtiment. Prop., Compagnie P.-L.-M.

Rue Saint-Paul. — Bâtiment. Prop., Compagnie P.-L.-M.

Boulevard de la Part-Dieu. — Hangar. Prop., M. Dérobert.

Rue Boileau, 325. — Entrepôt. Prop., M. Margaud.

Rues de la Madeleine et Saint-Lazare. — Maison. Prop., M. Ellety.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 8 février. — *Préfecture.* — Chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Adjud., M. Antoine Guillaumot, à Châtillon-d'Azergues, 9 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Adjud., M. Claude Achard, à Oullins, 19 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Adjud., M. Antoine Bignet, 126, avenue Thiers, à Lyon, 30 p. 100 de rabais.

Ain. — 9 février. — *Mairie de Maronnas.* — Appropriation du groupe scolaire. Mont., 8.468 fr. 12. Soumissionnaires : MM. Meilland, 4 p. 100. — Pochon, 5 p. 100. — Maillard, 3 p. 100. — Notte, 1 p. 100. — Adjud., M. Martin, à Malafrestaz (Ain), 13,05 p. 100 de rabais.

Ain. — 10 février. — *Hôtel de Ville de Bourg.* — Travaux d'appropriation, d'installation de lavabos, salle de bains-douches et aménagements divers au lycée Lalande. Montant des travaux, 12.970 fr. 40. Soumissionnaire : M. Colard, 6 p. 100. — Adjud., M. Rigaud, 11 p. 100 de rabais.

Loire. — 2 février. — *Mairie de Champdieu.* — Réparations aux bâtiments de l'hospice. Montant des travaux, 10.800 fr. — Soumissionnaires : Mme veuve Moutarde. — M. Duron, prix du devis. — MM. Azet, 12 p. 100. — Vaudoire, 10 p. 100. — Bruneau, 9 p. 100. — Chatain, 8 p. 100. — Flagnoux, 7 p. 100. — Vignon, 6 p. 100. — Dupie, 4 p. 100. — Duivon fils, 2 p. 100. — Rolland, 1 p. 100. — Adjud., M. André Ferrat, à Moingt, 15 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 10 février. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Travaux vicinaux et communaux. — 1^{er} lot. Branges. Ch. vic. ord. n^{os} 4, 8, 10 et 11. Construction sur 2.220 m. Montant des travaux, 12.800 fr. Adjud., M. Jean Bertin, à Saint-Léger-sur-Dheune, prix du devis. — 2^e lot. Champagnat. Clôture et couverture du lavoir central de la Gondamine. Montant des travaux, 3.740 fr. Soumissionnaires : MM. Joseph Pilegand, 10 p. 100. — Jean-Baptiste Deprost, 6 p. 100. — Honoré Treille, 1 p. 100. — Adjud., M. Antoine-Joseph Deprost, à Joudes, 11 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Jeudi 27 février, 3 h. — *Mairie de Villeurbanne.* — Agrandissement de l'école de filles du quartier des Maisons-Neuves. 1^{er} lot, terrassement, maçonnerie, ciments, tuiles, plâtrerie et peinture. Mont. 2.549,91. Caut. 150. — 2^e lot, charpente, menuiserie, serrurerie, ferblanterie. Mont. 2.901,86. Caut. 180. Visa du certificat par M. Michut, architecte, directeur des travaux, 156, cours Lafayette, Lyon (de midi à 2 heures), six jours au moins avant la date de l'adjudication.

Les devis, plans, profils et cahier des charges relatifs auxdits travaux, sont déposés au Secrétariat de la Mairie, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

Rhône. — Jeudi 6 mars, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Service municipal de la voirie. — Ouvrages de ferronnerie, de quincaillerie et divers, à exécuter pendant les années 1902, 1903 et 1904. L'importance de l'entreprise est évaluée approximativement à 5.000 fr. par an.

Les devis et cahier des charges relatif à ladite entreprise sont déposés à la mairie de Lyon (bureau des renseignements), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Jeudi 6 mars, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. — Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans la propriété Bellon. Travaux évalués à la somme de 36.751 fr.

Les plans, devis et cahier des charges, relatifs auxdits travaux sont déposés à la mairie de Lyon (bureau des renseignements), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — 15 mars, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux à exécuter à l'asile départemental d'aliénés du Rhône pour la construction d'ateliers et d'un

hangar. Ateliers. 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille, couverture. Montant des travaux, 11 516 fr. 22. Cautionnement, 600 fr. Montant approximatif des frais, 272 fr. — 2^e lot. Menuiserie et charpente. Montant des travaux, 5 973 fr. 44. Cautionnement, 300 fr. Montant approximatif des frais, 176 fr. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant des travaux, 1 349 fr. 12. Cautionnement, 70 fr. Montant approximatif des frais, 96 fr. — 4^e lot. Serrurerie. Montant des travaux, 955 fr. 90. Cautionnement, 50 fr. Montant approximatif des frais, 86 fr. — 5^e lot. Ferblanterie, zinguerie et plomberie. Montant des travaux, 520 fr. Cautionnement, 25 fr. Montant approximatif des frais, 78 fr. — Hangar. — 6^e lot. Ubiq. Montant des travaux, 8.300 fr. Cautionnement, 425 fr. Montant approximatif des frais, 229 fr.

Chaque concurrent est tenu de fournir : 1^o un certificat du maire de son arrondissement, constatant qu'il est patenté pour la profession spéciale à laquelle se rapporte sa soumission ; 2^o deux certificats sur papier timbré, délivré par un architecte connu établissant les capacités professionnelles de l'entrepreneur. Ces certificats ne devront pas avoir plus de trois mois de date et devront être soumis au visa de l'architecte du département, en vue de la présente adjudication. A cet effet, ils devront être déposés à son bureau avant le jeudi 6 mars 1902. Il est formellement expliqué que ces certificats devront stipuler, pour les entrepreneurs non connus de l'architecte du département, l'importance des entreprises qu'ils auront exécutées soit pour des administrations publiques, soit pour des particuliers.

Les pièces du projet qui font l'objet de la présente adjudication sont déposés à la préfecture (2^e division, 1^{er} bureau), où les entrepreneurs peuvent en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Doubs. — Lundi 24 février, 11 h. — *Mairie de Montbéliard.* — Aménagement des bâtiments nord de l'ancien hôpital. Montant des travaux, 98.453 fr.

Visa par M. Surleau, ingénieur auteur du projet. — Renseignements à la mairie.

Isère. — Dimanche 23 février, 10 h. — *Mairie de la Côte-Saint-André.* — Amélioration de la distribution d'eau. Montant des travaux, 42.735 fr. 72. A valoir, 6.264 fr. 20. Total, 48.999 fr. 92. Cautionnement, 1.200 fr.

Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Rebuffet, sous-ingénieur des ponts et chaussées, à Bourgoin.

Isère. — Samedi 8 mars, 9 h. — *Mairie de Vienne.* — Ecole pratique de commerce et d'industrie. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, 20.300 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — 2^e lot. Charpente et menuiserie, 13.126 fr. Cautionnement, 650 fr. — 3^e lot. Serrurerie, 13.300 fr. Cautionnement, 650. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie, 11.000 fr. Cautionnement, 550 fr. — 5^e lot. Ferblanterie, zinguerie et plomberie, 2.900 fr. Cautionnement, 150 fr. Montant de la dépense, 60.626 fr.

Le projet de ces ouvrages, plans, devis et le cahier des charges, clauses et conditions générales et particulières à l'exécution des travaux sont déposés au secrétariat de la mairie, où les entrepreneurs peuvent en prendre connaissance. Les entrepreneurs ayant l'intention de prendre part à l'adjudication devront déposer leur demande au secrétariat de la mairie, au moins sept jours pleins à l'avance; ce délai sera réduit à deux jours pour les entrepreneurs domiciliés dans la ville et déjà connus. Ils joindront à cette demande : 1^o un certificat de moralité et de solvabilité délivré par le maire du lieu de leur domicile ; 2^o un certificat de capacité à eux délivré par un architecte connu. Il sera soumis au visa de M. Viennois, architecte, directeur des travaux, place du Palais, 8, à Vienne. Ces deux certificats datant au plus d'un an.

Le résultat de l'adjudication une fois connu, les adjudicataires compléteront dans les deux jours, à la Recette municipale, le montant du cautionnement définitif, par un versement supplémentaire pour chaque lot ainsi qu'il est indiqué ci-après : 1^{er} lot, 500 fr. ; 2^e lot, 325 fr. ; 3^e lot, 325 fr. ; 4^e lot, 275 fr. ; 5^e lot, 75 fr. Les droits d'octroi sont dus sur tous les matériaux imposables employés aux travaux dont il s'agit.

Isère. — Samedi 8 mars, 2 h. — *Mairie de Vienne.* — Construction d'un abattoir. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, pierre de taille, 118.703 fr. 23. Cautionnement 3.500 fr. — 2^e lot. Charpente, 26.182 fr. 14. Cautionnement, 800 fr. — 3^e lot. Menuiserie, 9.207 fr. 20. Cautionnement, 300 fr. — 4^e lot. Serrurerie, 17.778 fr. 40. Cautionnement, 550 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie, 4 376 fr. 46. Cautionnement, 150 fr. — 6^e lot. Ferblanterie, zinguerie et plomberie, 7.652 fr. 81. Cautionnement, 250 fr. — 7^e lot. Ouvrages en ciment, 26.100 fr. 61. Cautionnement, 800 fr. Montant de la dépense, 210.000 fr. 85. Somme à valoir pour imprévus, 21.000 fr.

Le projet de ces ouvrages, plans, devis et le cahier des charges, clauses et conditions générales et particulières à l'exécution des travaux sont déposés à la mairie (bureau de M. l'architecte-voyer, directeur des travaux), où les entrepreneurs peuvent en prendre connaissance. Les entrepreneurs ayant l'intention de prendre part à l'adjudication devront déposer leur demande au secrétariat de la mairie, au moins sept jours à l'avance ; ce délai sera réduit à deux jours pour les entrepreneurs domiciliés dans la ville et déjà connus. Ils joindront à cette demande : 1^o un certificat de moralité et de solvabilité délivré par le maire du lieu de leur domicile ; 2^o un certificat de capacité à eux délivré par un architecte connu. Il sera soumis au visa de l'architecte-voyer, directeur des travaux. Ces deux certificats datant au plus d'un an.

Le résultat de l'adjudication une fois connu, les adjudicataires compléteront dans les deux jours, à la Recette municipale, le montant du cautionnement définitif, dont la totalité est fixée pour chaque lot à 5 0/0 des prix du devis, par un versement d'environ 2 0/0. Les droits d'octroi sont dus sur tous les matériaux imposables employés aux travaux dont il s'agit.

Jura. — Jeudi 6 mars, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Doucier. Réparations aux édifices du culte. Montant des travaux, 7.685 fr. 99. A valoir, 929 fr. 72. Total, 8.615 fr. 71. Cautionnement, 250 fr.

M. Rousseau, architecte à Lons-le-Saunier. — 2^e lot. Saint-Julien. Réparations à la toiture de l'église. Mont. des travaux, 2.622 fr. 30. A valoir, 246 fr. 59. Total, 2.868 fr. 89. Cautionnement, 85 fr. M. Romand, agent-voyer cantonal à Saint-Julien. — 3^e lot. Nantey. Réparations au presbytère. Montant des travaux, 2.589 fr. 36. A valoir, 81 fr. 18. Total, 2.670 fr. 54. Cautionnement, 80 fr. M. Futin, agent-voyer cantonal à Saint-Amour.

Les soumissions accompagnées des pièces prescrites devront être déposées au secrétariat général de la préfecture le mercredi 5 mars avant 5 heures du soir, ou, pour celles provenant du dehors, parvenir par la poste, sous pli recommandé, par le premier courrier du jeudi.

Visa par l'auteur du projet huit jours avant l'adjudication.

Renseignements à la préfecture (2^e division).

Jura. — Lundi 10 mars, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Commune de Sirod. Construction d'un clocher à l'église co-paroissiale. Dépense évaluée par le devis de M. Schacre, architecte à Champagnole, à la somme de 26.009 fr. 79. A valoir, 2689 fr. 72. Cautionnement, 1300 fr. — 2^e lot. Commune de La Ferté. Réparation à l'église paroissiale. Dépense évaluée par le devis de M. Camus, architecte à Lons-le-Saunier, à la somme de 3355 fr. 70. A val., 476 fr. 52. Caut., 165 fr.

Le devis des travaux, les pièces du projet et le cahier des charges de l'entreprise seront déposés au Secrétariat de la Sous-Préfecture de Poligny, où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Saône-et-Loire. — Samedi 1^{er} mars, 2 h. — *Mairie de Bourbon-Lancy.* — Construction d'un égout collecteur rue Toucheboeuf. Montant des travaux, 1.895 fr. A valoir, 105 fr. Total, 2.000 fr.

Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire — Dimanche 2 mars, 2 h. — *Hôtel de ville de Chauffailles.* — Travaux de canalisation et distribution d'eau. 1^{er} Terrassements et maçonneries. Montant des travaux, 12.953 fr. 60. — 2^e Tuyaux de fonte, bornes-fontaines, robinetterie, etc. Montant des travaux, 19.817 fr. Total, 32.770 fr. 60. Le cautionnement est fixé au vingtième du montant de l'adjudication.

Le cahier des charges, les plans, devis et autres pièces concernant les travaux sont déposés au secrétariat de la mairie, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Saône-et-Loire. — Lundi 10 mars, 2 h. — *Mairie de Chalon.* — Transfert sur la place de la Gare, de la bascule installée place du Collège. Montant des travaux, 1.078 fr. 14. A valoir, 205 fr. 86. Total, 1.284 fr.

Renseignements à la mairie.

Savoie. — Jeudi 20 février, 10 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Travaux communaux. Restauration et appropriation de la maison d'école du chef-lieu, commune de Bonvillard. Montant des travaux, 11.729 fr. 55. A valoir, 586 fr. 45. Honoraires de l'architecte, 615 fr. 80. Total, 12.931 fr. 80. Cautionnement, 586 fr. 45. M. Pecchio, architecte.

Visa par l'architecte auteur du projet.

Renseignements à la sous-préfecture.

Vaucluse. — Samedi 22 février, 2 h. — *Préfecture.* — Route nationale n° 94 de Pont-Saint-Esprit à Briançon. Rechargement de la chaussée entre les points 6 k. 500 et 7 k. 500. Travaux à l'entreprise : fourniture de matériaux, 3.700 fr. Total, 3.700 fr. Somme à valoir, 1.300 fr. Total général, 5.000 fr. Cautionnement provisoire, 150 fr., définitif, 150 fr.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^{er} dans les bureaux de la préfecture (1^{re} division), de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures du soir ; 2^e dans les bureaux de M. Pichon, ingénieur ordinaire, à Orange, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

	les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	155 »	165 »
— en planche rouge	195 »	200 »
— — — jaune	160 »	170 »
Etain Banca en lingots	300 »	305 »
— Billiton et détroits en lingots	295 »	300 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	34 »	35 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	38 50	39 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	43 »	45 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	60 »	61 »
— — — Autres marques	58 »	60 »
Nickel brut pour fonderie	475 »	500 »
— laminé	575 »	600 »
Aluminium brut pour fonderie	375 »	400 »
— laminé	475 »	550 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	19 »	» »
Fer à double T, AO	21 »	» »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	23 »	» »
Mercure	700 »	750 »

SPECTACLES

Grand-Théâtre. — Dimanche 16, en matinée, *Carmen*, en soirée, *Sigurd*. Lundi, relâche. Mardi 18, *Louise*. En préparation, *Griselidis*, le nouvel opéra de Massenet.

Théâtre des Célestins. — *La Fille du Garde Chasse*, avec Mlle Rose Syma, comme principale interprète, qui a été fort appréciée hier à la première, continuera d'être donné tous les soirs.

Théâtre Bouffes de la Scala. — Dernières de la *Mascotte*. On peut retenir ses places pour la première de *Gillette de Narbonne*, qui aura lieu jeudi 20.

Théâtre de l'Eldorado. — Tous les soirs, le *Bossu*, le drame populaire complètement reconstitué.

Horloge (cours Lafayette, 137). — Depuis la première qui a été un succès sans précédent, la suggestive revue *Pst!... Y a du feu!* fait chaque soir salle comble. M. Bonhomme n'a rien ménagé pour en faire une des attractions les plus goûtées de la saison, et M. Vallès, en habile metteur en scène, s'est ingénié à ce que chaque tableau soit un nouveau plaisir des yeux ; les neuf tableaux qui se succèdent captivent vivement l'attention du public, qui se retire charmé par un spectacle vraiment féerique, où l'esprit et le bon goût dominent. Bureau de location ouvert à partir de 10 heures du matin. Téléphone 25-63.

Casino. — Tous les soirs, la revue *Hardi! Cadet!* Mardi, première de Mayol, le fin diseur, qui paraîtra au troisième acte.

Cirque Rancy. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, représentations équestres, jeudis et dimanches, matinées.

Palais de Glace. — Patinage sur vraie glace, ouvert tous les jours, de 9 h. 1/2 du matin à 11 h. 1/2 du soir, excepté le mercredi matin et le mercredi soir. Orchestre de 30 musiciens.

L'Imprimeur-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, Rue Gentil. — 28870

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VVE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS RÉFRACTAIRES & GRÉS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eau et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON

SABLE. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Drageage à vapeur sur le Rhône. Sable, Graviers, Cailloux roulés.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

PERRUSSON FILS & DESFONTAINES. — Fabrication générale de tous les produits céramiques employés dans la construction. Dépôt général, 85 quai Pierre-Scize à Lyon.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduites d'eau et pour Bâtimens. Seuls représentants à Lyon de la C^{ie} des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CIMENTS. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments *Vicat* pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de *Trept* (Isère) ; du *Val d'Amby* (Isère). Seuls vendeurs des Chaux de *Cruas* (Valette-Viallard) succursale à Saint Etienne (Loire) ; Saint-Fons (Rhône).

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

CHEVROT ET DELEUZE, 64, rue de Marseille, Lyon — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris ; à mouler, à enduire. Albâtre. Lattes suisses. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des Plâtres de Savoie de la Société des Plâtrières du Sud-Est et de Plâtres de l'Isle (marque Poulet). Succursales : Saint Etienne, 43, rue d'Annonay ; St-Fons, 9, quai St-Gobain.

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES. **PROST FRÈRES**, fabricants à la Touz-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

PRODUITS CERAMIQUES. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des Tuileries de Roanne, *Sainte-Foy-l'Argentière*, Bourgogne et *Saint-Vallier*. Spécialité de Boisseaux pour cheminées. Tuyaux en grès. Fabrication de tuyaux en poterie pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Plotets en ciment à prix réduits qualité exceptionnelle. Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay ; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

PERRUSSON FILS & DESFONTAINES. — Céramique pour décoration architecturale. Dépôt 85, quai Pierre-Scize, Lyon.

DEMANDEZ
DANS TOUTES LES ÉPICERIES
Les Biscuits Vanillés
L. ROCHE
Qualité supérieure, goût exquis
Se conserve indéfiniment
PRIX RÉDUIT
 DEPOT GÉNÉRAL pour le département du Rhône
 6, RUE DE JUSSIEU, LYON

POUR ENTREPRENEURS

Ingenieur français, actuellement chef de service dans entreprise de premier rang, très expérimenté dans les **Travaux hydrauliques** (forces motrices) et les **Constructions en béton armé**, cherche pour ce printemps position analogue. Référence de premier rang. Offres sous n° 679, Agence Fournier, Lyon.

SERRURERIE ARTISTIQUE



Grilles, Portails, Balcons, Rampes, Serres
 Bâches, Ciels-ouverts, Croisées en fer,
 Poutres et Kiosques.

MARQUISES, VERANDAHS

Volières, Tonnelles, Clôtures légères, Bordures, Entourages, Piquets fer pour la Vigne.

MEUBLES DE JARDINS ET CAFÉS

EMILE RAOULX

130, Cours Lafayette, Lyon

Tarif adressé franco sur demande

ARCHITECTE

SUISSE

au courant de la pratique et connaissant bien son métier, cherche place de suite ou plus tard chez un architecte.

S'adresser sous **O. H. Bienné Pasquart, 91.**
 (N° 38 Y)

CORCELLET, HUOT & BASSET — LYON

CORCELLET, HUOT & BASSET — LYON

Sappay a Lyon. *Pezaro*

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

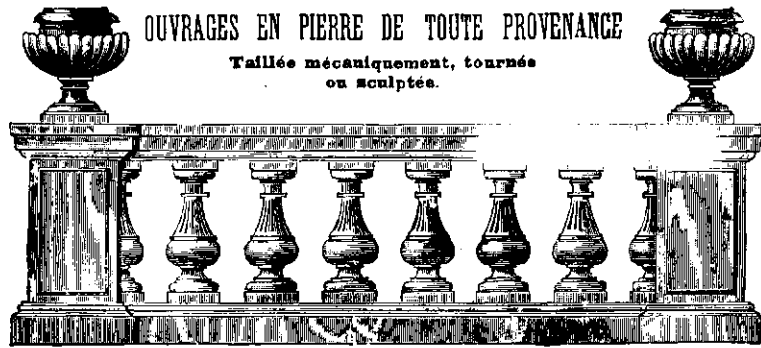
CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée ou sculptée.

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

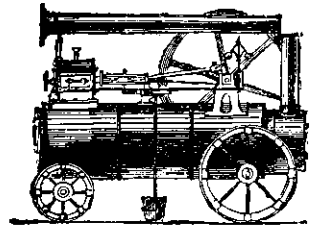
Envoi franco de l'Album

Location, Vente et Achat

LOCOMOBILES

et Pompes d'épuisement

Locomobiles de 5 à 60 chevaux de force



POMPES CENTRIFUGES de 100 à 300 m³ de diamètre

JULES WEITZ Constructeur

Chemin des Culattes - LYON

A VENDRE

202, rue Paul-Bert, centre industriel, à proximité de 2 lignes de Tramways. **USINE**, superficie 1200 mètres carrés, entièrement couverts, avec maison de trois étages sur façade pour bureaux ou appartements.

S'adresser

Usine **ROCHET & SCHNEIDER**

57, chemin Feuillat. — LYON

IMPRIMERIE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE
 ANCIENNE MAISON PITRAT AINÉ

Alexandre REY, Successeur

4, rue Gentil, Lyon

Pour les Abonnements, s'adresser à l'Agence Fournier